

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par voie navigable

Certificat international de conducteur de bateau de plaisance

Résolution n° 40

Révision 4

Amendement 1



NATIONS UNIES
New York et Genève, 2017

Modifications à apporter à la Résolution n° 40, Certificat international de conducteur de bateau de plaisance, révision 4

Résolution n° 89

(adoptée par le Groupe de travail des transports par voie navigable le 6 octobre 2017)

Le Groupe de travail des transports par voie navigable,

Considérant la Résolution n° 40 du Groupe de travail des transports par voie navigable relative au Certificat international de conducteur de bateau de plaisance («certificat ICC»), telle qu'elle a été modifiée par ses Résolutions n^{os} 71 et 83 (ECE/TRANS/SC.3/147/Rev.4),

Tenant compte de l'enrichissement de la base de données en ligne des spécimens de certificats ICC et les derniers changements intervenus en ce qui concerne la délivrance de tels certificats,

Ayant à l'esprit le rapport du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure à sa cinquante et unième session (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/70, paragraphes 80-84),

Décide de modifier le texte de la Résolution n° 40 et de l'Annexe IV conformément à l'annexe à la présente résolution,

Prie les gouvernements de faire savoir au Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe s'ils acceptent la présente résolution,

Prie le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe d'inscrire périodiquement la question de l'application de la présente résolution à l'ordre du jour du Groupe de travail des transports par voie navigable.

Annexe

Modifications à apporter à la Résolution n° 40

I. Modifications à apporter au texte de la Résolution n° 40

1. Paragraphe 2

Ajouter un nouveau sous-paragraphe

c) de transmettre au secrétariat un spécimen de certificat ICC qu'ils délivrent.

II. Modifications à l'Annexe IV, mise en œuvre de la résolution n° 40

2. Tableau

Lire les entrées comme suit

<i>Pays</i>	<i>Acceptation de la Rés. n° 40 (Oui/Non)</i>	<i>Autorité compétente pour l'autorisation des certificats</i>	<i>Organisme(s) habilité(s) à délivrer les certificats</i>
Allemagne	Oui	Ministère fédéral des transports et de l'infrastructure numérique (Bundesministerium für Verkehr und digitale Infrastruktur)	Association allemande de yachting à moteur (Deutscher Motoryachtverband e.V.), Vinckeuffer 12-14, D-47119 Duisburg; Association nautique allemande (Deutscher Segler-Verband e.V.), Gründgensstr. 18, D-22309 Hamburg
Pays-Bas	Oui	Stichting VAMEX	Stichting VAMEX ; Fédération royale néerlandaise du tourisme (Koninklijke Nederlandse Toeristenbond) (ANWB) ; Fédération royale néerlandaise des sports nautiques (Koninklijke Nederlandse Watersport Verbond) (KNWV) ; Fédération royale néerlandaise des bateaux à moteur (Koninklijke Nederlandse Motorboot Club) (KNMC) ; Fédération néerlandaise de ski nautique (Nederlandse Waterskibond) (NWB)
Pologne	Oui	Comité national de la culture physique et des sports	Comité national de la culture physique et des sports
Serbie	Oui	Ministère de la construction, des transports et des infrastructures de la République de Serbie	Capitainerie, Belgrade
Slovaquie	Oui	Autorité des transports (Dopravný úrad)	Autorité des transports, Département de navigation intérieure (Letisko M. R. Štefánika, 823 05 Bratislava, e-mail: plavba@nsat.sk)
Suisse	Oui	Office fédéral des transports (OFT),	Office fédéral des transports (OFT),

<i>Pays</i>	<i>Acceptation de la Rés. n° 40 (Oui/Non)</i>	<i>Autorité compétente pour l'autorisation des certificats</i>	<i>Organisme(s) habilité(s) à délivrer les certificats</i>
		3003 Berne; Cantons représentés par leurs offices de la circulation routière et de la navigation (liste complète disponible sur www.vks.ch/fr/heroes/services-de-la-navigation.html); Cruising Club de Suisse (CCS), Marktgasse 9, 3011 Berne; Association des Ecoles Nautiques Suisses (AENS), Al Lago, 6614 Brissago	3003 Berne; Offices régionaux (cantonaux) de la circulation routière et de la navigation; Cruising Club de Suisse (CCS), Marktgasse 9, 3011 Berne; Swiss Yachting Association (SYA), St. Alban-Rheinweg 94, 4052 Bâle
Ukraine	Oui	Service d'État de la sécurité des transports de l'Ukraine (Державна служба України з безпеки на транспорті (Укртрансбезпека))	Service d'État de la sécurité des transports de l'Ukraine (Державна служба України з безпеки на транспорті (Укртрансбезпека))